

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 930-2024

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 11 novembre 2024, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 930-2024 établissant la tarification au centre de ski Saint-Georges.**

QUE toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Saint-Georges,
ce 13^e jour de novembre 2024.**


**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**